

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 5 février 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3 et 4 février 2020

2020 DDCT 9 Subventions de fonctionnement (285.150 euros) à 90 associations pour le financement de 100 projets dans les quartiers populaires (Appel à projets Politique de la Ville - 1ère enveloppe) et subventions d'investissement (26.000 euros) à 2 associations situées en quartiers populaires.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511-14 ;

Vu le contrat de Ville voté le 16 mars 2015 ;

Vu le projet de délibération en date du 21 janvier 2020, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville ;

Vu l'avis du Conseil du 10ème arrondissement de Paris en date du 20 janvier 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 11ème arrondissement de Paris en date du 22 janvier 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 13ème arrondissement de Paris en date du 20 janvier 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 14ème arrondissement de Paris en date du 21 janvier 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 17ème arrondissement de Paris en date du 20 janvier 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 18ème arrondissement de Paris en date du 20 janvier 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 19ème arrondissement de Paris en date du 21 janvier 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 20ème arrondissement de Paris en date du 21 janvier 2020 ;

Sur le rapport présenté par Madame Colombe BROSSEL au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association 3 S : SEJOUR SPORTIF SOLIDAIRE (188896) pour une action 'Ressourcerie Ephémère' (2020_01835).

Article 2: Une subvention d'un montant de 1000 euros est attribuée à l'association 4 A 4 DIX HUIT (11945) pour une action 'Ateliers artistiques et culturels pour les enfants des écoles maternelles Amiraux/Simplon/Poissonnier' (2020_01843).

Article 3: Une subvention d'un montant global de 4000 euros est attribuée à l'association A TOI THEATRE (10225) pour ses actions :
- 'VILLAGE 0 DÉCHET' (2020_01855/1000€).
- 'HALL SWEET HALL' (2020_01859/3000€).

Article 4: Une subvention d'un montant global de 4000 euros est attribuée à l'association ACADEMIE FOOTBALL PARIS 18 (AFP18) (184366) pour ses actions :
- 'LES FILLES A L'HONNEUR' (2020_02032/1500€).
- 'JEUNES CITOYENS' (2020_02035/2500€).

Article 5: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association ANIMATION JEUNESSE LOISIRS (AJL) (187134) pour une action 'Tous Ensemble, donnons vie à notre quartier!' (2020_01528).

Article 6: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association ARSMEDIA (13126) pour une action 'LA NATURE EN PARTAGE, Ré-enchanter la ville' (2020_01257).

Article 7: Une subvention d'un montant de 2500 euros est attribuée à l'association ACCORDERIE PARIS 18 (192704) pour une action 'Fête de quartier Blémont 2020' (2020_01382).

Article 8: Une subvention d'un montant de 1000 euros est attribuée à l'ASSOCIATION D'ENTRAIDE FAMILIALE KOINONIA (181605) pour une action 'Petit déjeuner avec et pour les personnes âgées du quartier Villa d'Este / Tolbiac' (2020_01383).

Article 9: Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à l'association PAR LES PETITES PORTES DU 13EME (APPP13) (185575) pour une action 'Développer le lien social via les activités manuelles et la culture à Bédier et à Oudiné' (2020_01300).

Article 10: Une subvention d'un montant de 5500 euros est attribuée à l' ASSOCIATION POUR LA GESTION D'ESPACES TEMPORAIRES ARTISTIQUES (AGETA) (89541) pour une action 'Fabrique ton festival 2020' (2020_01266).

Article 11: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association ASSOCIATION SOCIO CULTURELLE ET D'ENTRE AIDE AUX FAMILLES - ASCEAF (191163) pour une action 'Médiation familiale et institutionnelle auprès des familles fragilisées du 19e arrondissement' (2020_02059).

Article 12: Une subvention d'un montant global de 3500 euros est attribuée à l' ASSOCIATION SOCIO EDUCATIVE DES FAMILLES DE L'ENSEMBLE CLIGNANCOURT (150) pour ses actions :
- 'THÉÂTRE DANS LA RUE ET MÉDIATION CULTURELLE' (2020_01276/1500€).
- 'CARNAVAL DE PRINTEMPS' (2020_02132/2000€).

Article 13: Une subvention d'un montant de 1000 euros est attribuée à l'association VENT DE CHINE (18455) pour une action 'ANIMATION CULTURELLE ET ACTIVITES DE BIEN ETRE POUR ALLER A LA RENCONTRE DES PERSONNES AGEES' (2020_01308).

Article 14: Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à l'association ATELIER EDUCATIF CULTUREL ET SPORTIF - AECS (3461) pour une action 'Établir et consolider le lien social' (2020_01369).

Article 15: Une subvention d'un montant de 3500 euros est attribuée à l'association ATELIER MUSICAL DES TROIS TAMBOURS (9866) pour une action 'Accès à des activités de pratique musicale pour des enfants et des jeunes de la Goutte d'Or' (2020_01563).

Article 16: Une subvention d'un montant de 6000 euros est attribuée à l'association ATELIERS COMME A LA MAISON (153751) pour une action 'SALON DU LIVRE JEUNESSE SOLIDAIRE' (2020_01568).

Article 17: Une subvention d'un montant de 6000 euros est attribuée à l'association ATELIERS DU CHAUDRON (11108) pour une action 'Les RV du Chaudron Hors les Murs' (2020_01871).

Article 18: Une subvention d'un montant de 1000 euros est attribuée à l'association AU COEUR DE LA VIE BIODANZA (408) pour une action 'LIEN SOCIAL QUARTIER ALGÉRIE ' (2020_01370).

Article 19: Une subvention d'un montant de 2500 euros est attribuée à l'association CABEMPLOI, CONSEIL-COACHING-EMPLOYABILITE (188722) pour une action 'Ateliers de Conseil en Image et estime de soi' (2020_01573).

Article 20: Une subvention d'un montant de 4000 euros est attribuée à l'association CALLIOPE - CITÉ DES ARTS DE LA PAROLE ET DU BIEN DIRE (190100) pour une action 'romenade contée' (2020_01386).

Article 21: Une subvention d'un montant de 2500 euros est attribuée à l'association CENTRE DE LA MEDIATION ET DES ESPACES FAMILIAUX - CMEF17 (191175) pour une action 'GROUPE DE PAROLE DE FEMMES victimes de violences.'(2020_01178).

Article 22: Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à l'association CENTRE PAROISSIAL D'INITIATIVES JEUNES OZANAM (CEPIJE OZANAM) (181768) pour une action 'Qui je suis ? Où je vais ? Mieux se Connaitre pour Mieux s'Orienter !'(2020_00475).

Article 23: Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à l'association CLICHES URBAINS (12649) pour une action 'Vie de Quartier à La Chapelle' (2020_01326).

Article 24: Une subvention d'un montant de 1500 euros est attribuée à l'association COLLECTIF CAFE CULTURE CUISINE (COLLECTIF 4C) (185029) pour une action 'Cuisine commune' (2020_01532).

Article 25: Une subvention d'un montant de 1000 euros est attribuée à l'association COLOMBBUS (13326) pour une action 'Mercredis Numériques' (2020_01889).

Article 26: Une subvention d'un montant de 1500 euros est attribuée à l'association COMPAGNIE DASSYNE (95121) pour une action 'Ecritures nomades - Atelier d'écritures, de créations sonores et de langage corporel' (2020_01894).

Article 27: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association COMPAGNIE OPERA SUR LE TOIT (181557) pour une action 'Cours de piano Didot Porte de Vanves' (2020_01387).

Article 28: Une subvention d'un montant de 10 500 euros est attribuée à l'association COMPAGNONS BATISSEURS ILE DE FRANCE (180904) pour une action 'Atelier de quartier Python-Duvernois' (2020_01904).

Article 29: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association CQFD BESSIERES COMITE DE QUARTIER EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT SECTEUR BESSIERES (13325) pour une action 'Animations intergénérationnelles dans le quartier' (2020_01389).

Article 30: Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à l'association CRL10 (470) pour une action 'PETITS POETES' (2020_02012).

Article 31: Une subvention d'un montant de 1000 euros est attribuée à l'association CULTURE ET BIBLIOTHEQUES POUR TOUS (19714) pour une action 'Education et parentalité : accompagnement des parents pour les lectures de leurs enfants' (2020_01371).

Article 32: Une subvention d'un montant de 2500 euros est attribuée à l'association CULTURE PRIORITAIRE (173521) pour une action 'Egalité des chances dans le 20e : culture générale et culture des métiers pour les jeunes' (2020_01893).

Article 33: Une subvention d'un montant global de 3000 euros est attribuée à l'association DEBROUILLE COMPAGNIE (5166) pour ses actions :

- 'Décoration à tous les étages' (2020_00714/1500€).
- 'Souham en récup' (2020_01619/1500€).

Article 34: Une subvention d'un montant de 10 000 euros est attribuée à l'association DEUXIEME GROUPE D'INTERVENTION (189652) pour une action 'L'atelier de curiosité urbaine - l'escale - animation partenariat autour du local' (2020_01913).

Article 35 : Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association ECOUTE HABITAT 17 AMICALE DES LOCATAIRES (11665) pour une action 'Apprendre le français' (2020_01259).

Article 36: Une subvention d'un montant de 2500 euros est attribuée à l'association ENTRAIDE SCOLAIRE AMICALE (E.S.A) (5782) pour une action 'Ensemble, aidons les à réussir à Paris 18e' (2020_01375).

Article 37: Une subvention d'un montant de 4000 euros est attribuée à l'association ESPACE 19 (246) pour une action 'Fête de quartier Michelet - Karr' (2020_02041).

Article 38: Une subvention d'un montant global de 2500 euros est attribuée à l'association ESPACE D'ACCUEIL D'ANIMATION INTERCULTURELLE ET SOCIAL DITE ESPACE UNIVERSEL (10265) pour ses actions :

- 'accompagnement sociale des familles' (2020_01211/1500€).
- 'Ateliers de socialisation linguistique et formation numérique' (2020_01924/1000€).

Article 39: Une subvention d'un montant de 1000 euros est attribuée à l'association FANATIKART (165983) pour une action 'Résidences d'artistes sur le quartier Cambrai' (2020_01255).

Article 40: Une subvention d'un montant de 1500 euros est attribuée à l'association FLE ET COMPAGNIE (171301) pour une action 'Lien social Alpha 13' (2020_01637).

Article 41: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association FRANÇAIS LANGUE D'ACCUEIL (18731) pour une action 'Activités socioculturelles' (2020_01641).

Article 42: Une subvention d'un montant de 4000 euros est attribuée à l'association GROUPE DE RECHERCHE ET D'ACTION AUPRES DES JEUNES ADOLESCENTS DE LA RUE - GRAJAR (583) pour une action 'SQUARES EN FETE' (2020_02145).

Article 43: Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à l'association LA COMPAGNIE A L'AFFUT (9519) pour une action 'Théâtre Forum : Parents-enfants mode d'emploi ?' (2020_01690).

Article 44: Une subvention d'un montant de 2500 euros est attribuée à l'association LA FABRIQUE DOCUMENTAIRE (138941) pour une action 'Cinéma dans mon quartier Python-Duvernois' (2020_01012).

Article 45: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association LA GUINGUETTE PIRATE (12785) pour une action 'Ateliers artistiques - Petit Bain hors-les-murs(2020_01960).

Article 46: Une subvention d'un montant de 6000 euros est attribuée à l'association LA MAISON BLEUE PORTE MONTMARTRE (163481) pour une action 'Fête de quartier Binet' (2020_01959).

Article 47: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association LA MARMITE ANTI-GASPILLE (189835) pour une action 'Lutter contre le gaspillage alimentaire, l'isolement, la pauvreté, l'exclusion et la faim' (2020_02047).

Article 48: Une subvention d'un montant global de 3000 euros est attribuée à l'association L'AFIF - ASSOCIATION POUR LA FORMATION ET L'INTEGRATION DES FAMILLES (19310) pour ses actions :

- 'Atelier de médiation socio-éducative et socioculturelle sur le quartier Nationale' (2020_02139/1500€).
- 'Coordination de l'Espace Souham' (2020_06243/1500€).

Article 49: Une subvention d'un montant de 1000 euros est attribuée à l'association L'AIRE A MOTS (12366) pour une action 'Accompagnement linguistique, culturel et social' (2020_02234).

Article 50: Une subvention d'un montant de 4000 euros est attribuée à l'association LE CLUB BARBES (10509) pour une action 'Animations culturelles et civiques' (2020_01650).

Article 51: Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à l'association LE PICOULET - MISSION POPULAIRE XIE (8561) pour une action 'Fête de Quartier Belleville- Fontaine au Roi' (2020_01457).

Article 52: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association LE TEMPS DES MOTS (193115) pour une action 'ATELIER SOCIO-LINGUISTIQUE' (2020_01464).

Article 53: Une subvention d'un montant de 4500 euros est attribuée à l'association L'ELEPHANT OSE (187723) pour une action 'Ateliers d'orientation et découverte de soi via la découverte de métiers pour les jeunes' (2020_01039).

Article 54: Une subvention d'un montant de 2500 euros est attribuée à l'association LES COULEURS DE PONT DE FLANDRE (185058) pour une action 'CINÉ CLUB CINÉ DÉBAT' (2020_01007).

Article 55: Une subvention d'un montant de 3500 euros est attribuée à l'association LES FAISEURS DE SCENES (148961) pour une action 'LES BOITES A HISTOIRES Contes partagés et théâtre de papier' (2020_01975).

Article 56: Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à l'association LES FRIPONS (186551) pour une action 'Ateliers de reportages numériques au collège Pierre Mendès France' (2020_01643).

Article 57: Une subvention d'un montant de 1500 euros est attribuée à l'association LES JARDINS NUMERIQUES (13732) pour une action 'Café - rue 13e' (2020_01797).

Article 58: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association LES JEUNES EN PLACE (184428) pour une action 'Habitants et jeunes s'impliquent dans la vie de leur quartier' (2020_01795).

Article 59: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association LES MERES EN PLACE (82781) pour une action 'Favoriser les liens et l'entraide entre les familles de la place des Fêtes' (2020_01395).

Article 60: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association LES PARQUES (109581) pour une action 'SUPER BRIGADE VERTE' (2020_02011).

Article 61: Une subvention d'un montant de 4000 euros est attribuée à l'association LIRE A PARIS (16396) pour une action 'Lectures partagées dans le 13ème' (2020_01989).

Article 62: Une subvention d'un montant de 2500 euros est attribuée à l'association LOISIRS INSERTION FAMILLES EDUCATION SPORTS (191866) pour une action 'SPORIENTATION' (2020_01193).

Article 63 : Une subvention d'un montant de 4000 euros est attribuée à l'association LOUISE ROSIER (186985) pour une action 'Education au bien-manger : Stages d'éducation culinaire pour enfants' (2020_01666).

Article 64: Une subvention d'un montant de 3500 euros est attribuée à l'association MA OHI (184568) pour une action 'Ateliers céramique enfants et adolescents' (2020_02973).

Article 65: Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à l'association MOI ET MES ENFANTS (190018) pour une action 'Comme un Dimanche en Famille' (2020_01739).

Article 66: Une subvention d'un montant de 2500 euros est attribuée à l'association MOSKOVA (11567) pour une action 'Fêtes de quartier' (2020_01292).

Article 67: Une subvention d'un montant de 2500 euros est attribuée à l'association MOUVEMENT ATD QUART MONDE (11225) pour une action 'Festival des Arts et des Savoirs du 18ème' (2020_02308).

Article 68: Une subvention d'un montant de 12 500 euros est attribuée à l'association NEY VILLAGE (13505) pour une action 'Lien social, vie de quartier et coordination sociale' (2020_01343).

Article 69: Une subvention d'un montant de 2500 euros est attribuée à l'association OLYMPE (191870) pour une action 'Accès aux droits et accompagnement des femmes victimes de violences' (2020_01745).

Article 70: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association OSEZ LA MEDIATION (184371) pour une action 'Chemins de traverse Collège Camille Claudel' (2020_01750).

Article 71: Une subvention d'un montant global de 6500 euros est attribuée à l'association PAR ICI (191397) pour ses actions :

- 'TRICYCLE' (2020_01754/3500€).
- 'UN T A DAVOUT' (2020_01756/3000€).

Article 72: Une subvention d'un montant de 3500 euros est attribuée à l'association PARCOURS LE MONDE IDF (186090) pour une action 'Oser l'international pour l'emploi des jeunes parisiens' (2020_01812).

Article 73: Une subvention d'un montant de 11 000 euros est attribuée à l'association PARIS ACASA FUTSAL (7185) pour une action 'Dynamisation et valorisation par le sport pour une citoyenneté active' (2020_01708). La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 74: Une subvention d'un montant de 2500 euros est attribuée à l'association PGC (PHYSIO GLOBAL CONCEPT) (187948) pour une action 'Animation Sportive et lien social sur Nantes-Barbanegre' (2020_01802).

Article 75: Une subvention d'un montant global de 6150 euros est attribuée à l'association PIMMS DE PARIS (POINT INFORMATION MEDIATION MULTI SERVICES) (49501) pour ses actions :

- 'Permanence d'accès aux droits et animation de l'espace public dans le quartier Charles Hermite' (2020_01776/3150€).
- 'Permanence d'accès aux droits et visites à domicile pour les plus de 70 ans dans le quartier Poissonniers' (2020_01778/3000€).

Article 76: Une subvention d'un montant de 4000 euros est attribuée à l'association PSYRIEL (189233) pour une action 'Des ateliers numériques citoyens et créatifs pour tous.' (2020_01884).

Article 77: Une subvention d'un montant de 3500 euros est attribuée à l'association QUARTIER DE SOLEIL (11985) pour une action 'Échange et ouverture culturelle à destination des familles.' (2020_01352).

Article 78: Une subvention d'un montant de 6000 euros est attribuée à l'association QUARTIERS DU MONDE (19878) pour une action 'Forum Femmes en Action: le quartier de Belleville en action pour l'égalité femmes-hommes' (2020_01719).

Article 79: Une subvention d'un montant de 6000 euros est attribuée à l'association REGIE DE QUARTIER SAINT BLAISE CHARONNE (19034) pour une action 'Animation La Fabrique Saint-Blaise' (2020_04074). La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 80: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association REGIE DE QUARTIERS TELA 13 (19108) pour une action 'Forum des habitants de Villa d'Este' (2020_01730).

Article 81: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association RETOUR VERT LE FUTUR (187448) pour une action 'Ateliers participatifs de réparation et de sensibilisation à l'usage du vélo' (2020_01587).

Article 82: Une subvention d'un montant global de 2000 euros est attribuée à l'association RIQUET ELITES (191262) pour ses actions :

- 'Projet découverte de la pâtisserie' (2020_01804/1000€).
- 'Sport familles' (2020_01806/1000€).

Article 83: Une subvention d'un montant de 1500 euros est attribuée à l'association ROSA-PARKS (PARIS) (183499) pour une action 'Rue aux enfants sur les quartiers Charles Hermite/ Emile Bollaert-Macdonald' (2020_01775).

Article 84: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association SOCRATE-SOUTENIR ORGANISER CREER DES RELAIS D'APPRENTISSAGE TOUS ENSEMBLE (14805) pour une action 'Accompagnement scolarité' (2020_02809).

Article 85: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association STRATA'J'M PARIS (33381) pour une action 'Mettez du jeu dans votre quartier avec les structures associatives' (2020_02424).

Article 86: Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à l'association T.RAIT R.EFLET A.CTION C.ONTRASTE E.SPACE S.INGULIER (16169) pour une action 'Atelier arts plastiques Enfant Parent / Favoriser les liens intra familiaux et l'inter culturelles' (2020_01987).

Article 87: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association TATANE (185433) pour une action 'Citizen Foot' (2020_01760). La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 88: Une subvention d'un montant de 1000 euros est attribuée à l'association TICKET D'ENTREE (182566) pour une action 'Ateliers LANGUE et CULTURE pour le public en apprentissage du français' (2020_01823).

Article 89: Une subvention d'un montant de 1500 euros est attribuée à l'association VAGABOND VIBES (3081) pour une action 'Musique pour tous : vers une dynamique collective d'adolescents' (2020_01997).

Article 90: Une subvention d'un montant global de 3000 euros est attribuée à l'association VERGERS URBAINS (172261) pour ses actions :

- 'Accompagnement d'un nouveau jardin partagé pour le quartier Chapelle-Charbon' (2020_01774/2000€).
- 'Les ateliers au jardin Chauffourniers' (2020_01858/1000€).

Article 91 : Une subvention d'investissement d'un montant de 18 000 euros est attribuée à ACADEMIE FOOTBALL PARIS 18 (18^{ème}) (184366) pour une action 'Subvention équipement' (2020_06287). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 92 : Une subvention d'investissement d'un montant de 8000 euros est attribuée à ASSOCIATION PHYSIO GLOBAL CONVEPT (19^{ème}) (187948) pour une action 'Animation et lien social sur Nantes-Barbanègre ' (2019_10172). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 93 : Les dépenses correspondantes aux projets, dans le cadre de l'appel à projets Politique de la ville, s'élèvent au total à 285 150 euros et seront imputées sur les crédits de la Direction de la Démocratie des Citoyens et des Territoires, – chapitre 935, nature 65748, destination 5200010, « provisions pour les associations œuvrant pour le développement des quartiers » du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2020.

Article 94 : Les dépenses correspondantes aux projets d'investissement en quartiers populaires, s'élèvent au total à 26 000 euros et seront imputées sur les crédits de la Direction de la Démocratie, des Citoyen-e-s et des Territoires, domaine fonctionnel P52 Politique de la ville, au chapitre 905, nature 20422 du budget d'investissement 2020 et suivants de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO